

l'EP



BIMENSUEL N° 508 | SEPTEMBRE 2017 | 0,75 €

N'oubliez pas de
m'afficher sur
votre panneau
syndical !

SOMMAIRE

1. **PPCR (1)** p.1
2. **PPCR (2) - rendez-vous de carrière, il va falloir essayer les plâtres** p. 2
3. **Les mauvaises nouvelles de la rentrée** p.3
4. **SEGPA** p.3
5. **Chouette, nous sommes rentrés !** p. 4
6. **APB : Les dernières heures d'un système condamné** p. 4

DIPLOMES MAISON
APPRENTISSAGE D'ACHAT
TERRITORIALISATION
CCP RENTRÉE - PPCR



Colm

PPCR (1)

Le protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) entre en application le 1^{er} septembre 2017. Il implique dorénavant un avancement d'échelon à un rythme unique pour les personnels enseignants, d'éducation et psychologues, qui vont être reclassés en fonction des nouvelles grilles.

Exit, l'avancement au choix et grand choix !

L'évaluation (rendez-vous inspecteur + chef d'établissement) se fera lors de trois rendez-vous de carrière. Les deux premiers sont prévus au 6^{ème} et au 8^{ème} échelons et permettront aux collègues de bénéficier éventuellement d'une bonification d'un an (un an plus vite pour passer à l'échelon supérieur). Le troisième rendez-vous, pour les collègues qui auront au moins deux ans d'ancienneté dans l'échelon 9, donnera lieu à une évaluation pour programmer l'avancement à la hors-classe.

Quant à l'accès à la classe exceptionnelle, il sera réservé, à terme, à seulement 10 % de l'effectif du corps, dont 80 % pour des collègues ayant exercé en établissements difficiles ou exercés des fonctions particulières pendant au moins 8 ans. Resteront 20 % (attention 20 % des 10 % à terme, c'est-à-dire très peu...) pour les collègues qui auront effectué « une carrière exceptionnelle ». Mais aucune modalité n'est encore fixée pour le moment.

Autre mauvaise nouvelle. C'est sans surprise que les dispositions prévues par le gouvernement précédent sont aujourd'hui remises en cause. Le gouvernement refuse, pour le moment, de confirmer les augmentations d'indices programmées pour l'ensemble des fonctionnaires en 2018, 2019 et 2020. C'est également le cas pour la classe exceptionnelle : aucune certitude quant à sa mise en place pour l'instant. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

Le SNETAA-FO rejette toujours en bloc le PPCR !

PPCR (2), RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE :

IL VA FALLOIR ESSUYER LES PLÂTRES

Beaucoup d'entre vous seront, comme l'administration le dit, dans la « plage d'appel » pour cette année 2017-2018.

Lors d'une réunion qu'elle a toujours le chic d'organiser dans la précipitation, la DGRH a invité les organisations syndicales, dont le **SNETAA-FO**, à réfléchir sur le contenu d'un guide à l'usage tant des collègues qui seront soumis au rendez-vous de carrière que des évaluateurs (inspecteurs et proviseurs) ; les profs et les CPE devraient recevoir une note du rectorat les avisant de l'organisation de leur évaluation d'ici à la fin de l'année scolaire. Mais sans plus de précisions, et pour cause : rien n'est prêt ! Car tout l'objet de la réunion en question était de préparer le fameux guide destiné à accompagner les collègues, à les rassurer. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ceux-ci auront tout lieu de se poser plein de questions d'ici à ce que le volet le plus inquiétant du PPCR ne s'abatte sur eux !

Le SNETAA-FO rejette toujours en bloc le PPCR, tant dans son volet rémunération que dans son volet évaluation, où l'arbitraire le disputera à l'inique !

Ce qui semble se confirmer porte tout d'abord sur les grandes phases du rendez-vous de carrière : la visite d'inspection préalable à l'entretien avec l'inspecteur et à celui avec le chef d'établissement, l'ordre des deux entretiens étant indifférent. À l'occasion de ces entretiens, aucun document ne pourra être demandé à l'enseignant. Ainsi, la fameuse auto-évaluation qui aurait pu être imposée au collègue a bien un caractère facultatif dans ce rendez-vous de carrière, quelles que soient les formulations utilisées dans les documents à paraître. Le document d'évaluation, dit « document de référence de l'entretien », servira juste de base aux évaluateurs. Il ne faudra donc pas céder aux recommandations en la matière (l'avoir déjà lu, avoir préparé les réponses...).

Cerise sur ce gâteau déjà empoisonné : tous les échanges auront lieu par la boîte mail académique. Il faudra donc, mais avec les moyens mis à la disposition par l'établissement scolaire, aller chercher sur cette adresse le compte rendu d'évaluation, se le faire notifier, y déposer le recours gracieux, former le recours devant

la commission paritaire compétente, de quoi largement en décourager plus d'un !

De tout cela, les PLP et CPE peuvent être très reconnaissants à l'Unsa, le Sgen-Cfdt et le Snuep-Fsu qui n'ont rien trouvé de mieux que de voter des deux mains ce PPCR ! Le **SNETAA-FO** vous invite donc, si vous êtes concerné-e par un rendez-vous de carrière, à prendre contact rapidement avec nos responsables locaux (dans l'établissement, le département ou l'académie) pour qu'ils-elles vous apportent tous les conseils et tout le soutien dont vous auriez besoin.

N'hésitez surtout pas à nous faire part des éventuelles pressions que vous subissez de la part des inspecteurs ou des chefs d'établissement un peu trop zélés, qui ne respecteront pas le cadre fixé nationalement en matière d'évaluation des personnels.

N'oubliez pas que les contestations d'évaluation seront étudiées en CAPA où siège majoritairement le **SNETAA-FO** !

Avec le **SNETAA-FO**, dans toutes les circonstances, il est toujours temps de faire respecter nos droits !

DÉCOUVREZ AUSSI NOS GUIDES 2017-2018



STAGIAIRES



TZR



PRÉPARER MA RETRAITE



CONTRACTUELS

Disponible sur www.snetaa.org

LES MAUVAISES NOUVELLES DE LA RENTRÉE !

HAUSSE DE LA CSG

Le taux de CSG sera réévalué de 1,7 points, à compter du 1^{er} janvier 2018, afin d'augmenter les recettes provenant de cet impôt. Cette hausse concernera aussi bien les salaires que les pensions de retraite et les revenus du patrimoine. Le **SNETAA-FO** s'est insurgé contre cette mesure car elle attaque encore les revenus du travail et des retraites.

JOUR DE CARENCE

Le jour de carence pour les arrêts maladie dans la Fonction publique est rétabli dès 2018. La prétendue équité avec les personnels du privé est fautive. Si un salarié du privé en arrêt maladie ne perçoit une indemnité qu'à partir du quatrième jour de maladie (trois jours de carence), sa perte de salaire est souvent compensée par l'employeur grâce à des accords de branches. Dans la Fonction publique, il n'y a aucune compensation financière : c'est à chaque fois une journée de salaire en moins.

Cette mesure n'est d'autant pas justi-

fiée qu'il est démontré que le jour de carence ne permet pas de lutter contre l'absentéisme. Pire, si les arrêts sont moins importants, ils durent plus longtemps.

Le SNETAA-FO dit NON au rétablissement du jour de carence, mesure arbitraire et discriminante pour les personnels de la Fonction publique. Le gouvernement doit revoir sa copie. Nous sommes en train d'organiser la mobilisation pour revenir sur cette mesure totalement injuste.

GEL DU POINT D'INDICE

Le gouvernement a annoncé le gel du point d'indice en 2017 et 2018. Très mauvaise nouvelle pour les fonctionnaires. Il avait été gelé de 2010 à 2016, ce qui a entraîné une perte de pouvoir d'achat importante. Puis, il a enfin été augmenté de 1,2 % (+ 0,6 % en juillet 2016 et + 0,6 % en février 2017), augmentation minimale qui ne rattrape en rien les pertes subies. Il est à nouveau gelé pour deux années. Décision inacceptable pour les fonctionnaires !

Le **SNETAA-FO** dénonce cette paupérisation des fonctionnaires et cette nouvelle perte du pouvoir d'achat !

SUPPRESSION DES CONTRATS AIDÉS

Pour 2017, le gouvernement prévoit 293 000 contrats aidés, un chiffre nettement inférieur aux 459 000 contrats signés en 2016. Cela fera 20 000 contrats en moins dans l'Éducation nationale (50 000 emplois à la rentrée 2017 contre 70 000 en 2016).

Concrètement, les contrats en cours ne seront pas renouvelés à l'échéance et très peu de nouveaux seront signés. Cette réduction drastique va rendre les conditions de travail des personnels encore plus difficiles et l'aide aux élèves sera purement et simplement supprimée dans de nombreux établissements scolaires.

Le SNETAA-FO s'oppose à toutes ces mesures qui engendrent des inégalités sociales et appauvrissent encore plus les collègues. Il reste vigilant et en action afin d'obtenir des compensations pour tous les personnels.

SEGPA-COLLÈGE

Les arrêtés de l'été...

L'arrêté du 16 juin 2017 (MENE 1717553A) modifie l'organisation des enseignements en collège définie par l'arrêté du 19 mai 2015 (MENE 1511223A) pour les classes « classiques » du collège (pour ne pas dire ordinaires car nos classes de SEGPA sont aussi des classes ordinaires même si elles ont, bien sûr, leurs spécificités et qu'elles accueillent des élèves fragilisés, aux besoins éducatifs particuliers).

Sans entrer en détail dans ce nouveau décret, il insiste particulièrement sur la flexibilité des horaires et des programmes à l'intérieur du cycle (cycle 3 ou cycle 4) et s'exprime différemment sur les paragraphes « Langues et cultures de l'Antiquité » et « Langues et cultures étrangères » ou le cas échéant, « régionales ».

Concernant les SEGPA

L'arrêté du 31 juillet 2017 (MENE 1720728A) modifie plus modestement l'arrêté du 21 octobre 2015.

Ainsi, l'article 2 :

« Les élèves des classes de quatrième et troisième... bénéficient d'un enseignement de découverte professionnelle... » et non plus d'un « enseignement de complément de découverte professionnelle ». Cela lève une ambiguïté : la découverte professionnelle est bien de 6 heures en quatrième et de 12 heures en troisième pour les élèves de SEGPA, tel que défini dans le volume horaire de l'arrêté du 21 octobre 2015.

Enfin, l'annexe du même arrêté est modifiée pour la seconde fois. De nouveau, cela ne concerne que le total des heures (sans les modifier), dernière ligne du ta-

bleau faisant apparaître le terme « d'enseignement complémentaire ».

C'est plus court, c'est bien. Malheureusement, pas plus clair, c'est dommage...

Pas de révolution donc dans cet arrêté de l'été.

Nous attendons vos remontées concernant les problématiques que vous pourriez rencontrer en cette rentrée scolaire. Notre prochaine publication sur l'ASH fera apparaître une liste de questions/réponses avec entre autres :

- quid des nouvelles indemnités pour nos collègues n'effectuant qu'un BMP dans ces sections ;
- inscription des élèves Ulis dans les effectifs des classes dites « ordinaires » ;
- et si l'on reparlait des indemnités de professeur principal en SEGPA ?

CHOUETTE,

NOUS SOMMES RENTRÉS !

Vous avez retrouvé les élèves et les salles de classe. Un rituel immuable qui s'est accompagné d'une série de mesures annoncées par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les professeurs qui m'appellent me décrivent ce sentiment que le métier leur échappe de plus en plus. Ils se plaignent d'être bringuébalés par des politiques oscillantes, qui demandent sans cesse de nouvelles pratiques et compétences pour lesquelles ils ne sont pas toujours formés.

Ils ont le sentiment d'être pris en étau. D'un côté, une exigence de performance, d'un autre côté, un souhait d'être à l'écoute de chacun, de s'adapter aux élèves et à leur rythme pour éviter tout échec scolaire. Ce ne sont évidemment pas les mêmes postures profes-

sionnelles pour chacune des stratégies.

Pour un professeur, il ne s'agit plus seulement d'enseigner, mais de comprendre les modalités d'apprentissage de l'élève, de s'y adapter, de se fondre dans un milieu social, de mener un projet éducatif, de trouver des partenaires extérieurs pour le mener à bien... Le tout sans reconnaissance, tant de la part de l'institution scolaire que de la société.

Les profs qui réussissent le font au prix d'un engagement personnel énorme.

Ceux qui sont en difficulté n'ont souvent personne vers qui se retourner. Les seules réponses sont les injonctions du ministère, de la hiérarchie, des parents.

On décrit souvent la profession par son esprit de corps. Or enseigner est

quelque chose de très individualisé. Dans l'immense majorité des cas, les enseignants se retrouvent seuls.

C'est de cette solitude que peut naître la souffrance.

Travailler dans un lycée professionnel vous semble de plus en plus difficile ; je peux vous accompagner et vous aider à trouver des stratégies défensives ou à mieux gérer des conflits.

Je vous propose une écoute compréhensive, neutre et confidentielle pour sortir de votre solitude, discuter de votre travail, analyser vos pratiques et vous conseiller.

N'hésitez pas à me contacter : Murielle TURCHI, psychologue, le mardi ou le jeudi :

SNETAA-FO national : 01 53 58 00 30 ou au 06 19 79 32 30.

APB :

LES DERNIERS JOURS D'UN SYSTÈME CONDAMNÉ

La rentrée des classes est l'occasion pour les membres du gouvernement chargés des questions d'enseignement d'évoquer les changements qu'ils envisagent pour un avenir plus ou moins proche.

Ainsi, la Ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal a annoncé, dans une interview parue au JDD du 2 septembre, la fin du système d'affectation des bacheliers par la plate-forme APB dès 2018. Comme chaque année, un bon nombre d'entre eux se retrouve en effet sans solution d'affectation pour

une poursuite d'étude dans le supérieur. Les premières victimes de cette mise à l'écart sont les sortants des séries professionnelles et technologiques pour lesquels les portes des formations en DUT et BTS se sont trop rapidement fermées, sans autres propositions de repli.

Ce système a rapidement atteint ses limites et ne peut plus donner satisfaction aux nouvelles exigences de poursuite d'études pour l'ensemble des élèves sortant du secondaire.

Aucune solution miracle n'est cepen-

dant à entrevoir. L'idée de mettre fin aux tirages au sort paraît incontestable mais la solution de rechange au fonctionnement APB est loin d'être définie.

Pour le **SNETAA-FO**, le Bac Pro doit, tout en ouvrant sur une possibilité d'insertion professionnelle directe, permettre une poursuite d'études en BTS dans un LP et une licence professionnelle dans les meilleures conditions possibles, cela dans le respect des choix d'orientation de chacun.

CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

 Snetaa National

24 rue d'Aumale, 75009 Paris

